



**AN 2024
24-082**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAIN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Françoise VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

04/12/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	27
Votants	32

DATE D’AFFICHAGE :

04/12/2024

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025 AUX COOPÉRATIVES SCOLAIRES DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES LA FONTAINE, REINE ASTRID ET LOUIS PERGAUD POUR L'ORGANISATION DE CLASSES ENVIRONNEMENT

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant que la Ville soutient les écoles et leurs projets de séjours de classe environnement, pour apporter une qualité d'enseignement aux enfants scolarisés,

Considérant que l'ensemble des écoles élémentaires ont été informées de la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'organisation de classes environnement, un projet et un devis devant être transmis pour que le dossier puisse être étudié,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire La Fontaine, pour l'organisation du séjour suivant :

- dates : du 24 au 28 mars 2025
- lieu : Ménilles (27)
- thème : Cirque et Nature
- nombre d'élèves : 44
- nombre d'accompagnateurs : 2

Considérant que le coût de ce séjour est de 20 900 euros,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire Reine Astrid, pour l'organisation du séjour suivant :

- dates : du 01 au 04 avril 2025
- lieu : Bourgogne - Franch - Comté / Nièvre (58)
- thème : Moyen Age
- nombre d'élèves : 50
- nombre d'accompagnateurs : 6

Considérant que le coût de ce séjour est de 22 700 euros,

Considérant la demande de subvention de l'école élémentaire Louis Pergaud, pour l'organisation des deux séjours suivants :

1^{er} séjour

- dates : du 02 au 03 juin 2025
- lieu : Futuroscope - Chasseneuil-du-Poitou (86)
- thème : technologies du futur, l'espace, les énergies renouvelables, l'histoire de l'humanité,
- nombre d'élèves : 75
- nombre d'accompagnateurs : 7

2^{ème} séjour

- dates : du 6 au 9 mai 2025
- lieu : Centre de vacances La Plage - Urville - Nacqueville (50)
- thème : Milieu marin
- nombre d'élèves : 45
- nombre d'accompagnateurs : 6

Considérant que les coûts de ces séjours sont respectivement de 9 201 euros et 12 810 euros, soit un montant total de 22 011 euros.

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Affaires scolaires, périscolaire et petite enfance réunie le 10 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Adjoint au Maire délégué aux Affaires scolaires, au périscolaire et à la petite enfance,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement pour organiser des classes environnement durant l'année scolaire 2024-2025 :
 - à l'association OCCE de l'école élémentaire La Fontaine, d'un montant de 15 000 euros,
 - à l'association OCCE de l'école élémentaire Reine Astrid, d'un montant de 15 000 euros,
 - à l'association OCCE de l'école élémentaire Louis Pergaud, d'un montant de 15 000 euros.
- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que les crédits sont prévus au budget communal.
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à faire procéder au mandatement.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 18/12/2024

Et publié le 18/12/2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2024

Application agréée E-legalite.com